

N/REF : 27/02/2024 15H10 C:263744 I:34981

V/Appel du Mardi 27/02/2024 a 15H10

SELON DEVIS N° 4020032

CORPO NIEMEN

**33 RUE DE NORMANDIE NIEMEN
38130 ECHIROLLES**

IMMEUBLE : COPRO NIEMEN
33 RUE NORMANDIE NIEMEN
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 05 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 33 RUE NORMANDIE NIEMEN - BUREAUX AU 4EME ETAGE
MME BLIN MARIE CHRISTINE AU 04 76 33 44 00

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4020032 du 26/02/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme MC BLIN

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE DU MATERIEL
CURAGE DE LA COLONNE WC
CURAGE DES PIPES WC DE 1,20 M
CURAGE DES COLLECTEURSD'URINOIRE
CONTROLE BON ECOULEMENT

LE 29/02/2024 A 13H30
TENTATIVE CURAGE PIPE DU WC AVEC LA BUSE TOURNANTE LE CALCAIRE NE PART
PAS PRÉVOIR UNE BUSE MARTEAU

LE 07/03/2024 A 09H00
DÉBOUCHAGE ET CURAGE DE LA PIPE DU WC AU 4E ÉTAGE DÉBOUCHAGE DES
SANITAIRES AU DEUXIEME CURAGE DE LA COLONNE EXTRACTION DE CALCAIRE ET
VÉRIFICATION DES ÉCOULEMENTS ET SANITAIRES DE TOUS LES ÉTAGES PRÉVOIR
INTERVENTION PAR PLOMBIER POUR LE DÉMONTAGE DE L'URINOIR AU DEUXIEME
ÉTAGE ET DÉBOUCHER LE SIPHON

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 27/02/24 a 11H04 Mme MC BLIN
FF TT Email envoyé le 26/02/24 a 10H15 Mme MC BLIN

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1050,00	1050,00
	TOTAL H.T.		1050,00
	T.V.A. a 10,00%		105,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>1155,00</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN